

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2018

Excusés : Dr X. Francisco, J.P. Mailles (Pouvoir à B. Belony)

Secrétaire de séance : Séverine Pontarollo

Construction d'une salle d'Arts Martiaux demande de subvention au titre de la DETR : Le Conseil Municipal a délibéré sur la question en décembre 2017, sans faire apparaître le plan de financement. Décision unanime de reprendre la délibération de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Arrêté du deuxième Programme Local de l'Habitat 2017 – 2022 : La révision du PLH de la CAPI a pris deux années et de nombreuses réunions afin de partir des projets existants dans les communes. Le PLH2 affiche un objectif de 684 logements par an décomposé en 70 % de logements « libres », 20 % de logements locatifs sociaux et 10 % d'accession à la propriété. La CAPI a décidé de porter l'effort financier sur trois thématiques : 1/ constituer des réserves foncières en lien avec EPORA, afin de produire des logements locatifs moins chers. 2/ Mettre l'accent sur la rénovation du parc existant, aussi bien au niveau du parc public que des logements privés, en prenant appui sur le Programme d'Intérêt Général du Département. 3/ Soutenir la production de logements locatifs en PLAI afin de proposer, en particulier pour les jeunes et les retraités, des petits logements à prix abordable.

Pour Nivolas-Vermelle, les objectifs retenus sont les suivants :

Types de logements	Sur 6 ans	Par an
Logements libres	124	21
Logements Locatifs sociaux	55	9
Total	179	30
Logements en accession sociale objectif global sur les 8 communes péri-urbaines	60	10

(Unanimité)

PPGD – Plan Partenarial de Gestion des Demandes de Logement Social et d'Information des Demandeurs pour 2017 – 2022 : l'élaboration de ce plan est rendu obligatoire par la loi Égalité et Citoyenneté pour toutes les intercommunalités qui doivent adopter un PLH et qui ont au moins un quartier en Politique de la Ville.

Il doit définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs en répondant aux trois axes de la loi ALUR : 1/ L'accueil du demandeur en homogénéisant les procédures au niveau de tous les guichets d'accueil, communes et bailleurs. 2/ Les attributions de logement : en veillant à une gestion partenariale et lisible de la demande et des attributions. 3/ la consolidation des partenariats avec l'ensemble des acteurs – communes, bailleurs, travailleurs sociaux...

La commune de Nivolas-Vermelle est positionnée au niveau 2, elle doit donc assurer l'accueil et le renseignement du demandeur puis l'enregistrement de la demande dans le logiciel du SNE (Service

National d'Enregistrement) qui permet à chaque demandeur de savoir où en est sa demande. Le PPGD est approuvé à l'unanimité.

Désignation de deux délégués au Syndicat de la Bourbre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est devenue une compétence obligatoire des EPCI. A ce titre, la CAPI a délibéré le 19 janvier pour accepter cette compétence et en transférer la gestion au Syndicat Mixte du Bassin de la Bourbre. Elle a désigné ses représentants au CS du SMABB. Elle a reconduit les élus qui étaient délégués au titre de leur commune qui deviennent délégués au titre de l'intercommunalité. Pour Nivolas : Michel RIVAL, titulaire, Roger DOLIN, suppléant.

La commune doit délibérer pour les compétences jusque-là déléguées au SMABB, mais non incluses dans la GEMAPI, comme le SAGE de la Bourbre, par exemple de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Désignation à l'unanimité de Chantal Jacobs Titulaire et de Gilles Gentaz Suppléant.

Proposition de modification des rythmes scolaires : La référence concernant la semaine scolaire reste l'organisation sur 9 demi-journées, comportant 5 matinées de classe et raccourcissant la journée. Comme la commune s'y était engagée, une réunion d'information a été tenue. Un article a été publié dans le TUN. Les parents d'élèves ont voté majoritairement pour le retour à la semaine de quatre jours, ne comportant que quatre matinées de classe. Décision par 9 pour, 1 contre et 8 abstentions de demander à la DASEN la modification de l'horaire scolaire sur quatre jours, avec classe le matin de 8h30 à 11h45 et l'après-midi de 13h45 à 16h30. Le Conseil aurait souhaité qu'une décision nationale soit prise.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018 : La loi permet d'autoriser le bureau municipal à régler des factures d'investissement jusqu'à concurrence de 25% du montant inscrit au budget primitif de l'année précédente, dans l'attente du vote du budget 2018.

Décision unanime d'inscrire : Opération 104 Voiries diverses : 88 000,00€ x 25% = 22 000,00€
Opération 108 Divers bâtiments : 50 000,00€ x 25% = 12 500,00€
Opération 109 Divers matériels : 79 000,00€ x 25% = 19 750,00€
Opération 123 Révision du PLU : 20 000,00€ x 25% = 5 000,00€
Opération 131 DOJO : 100 000,00€ x 25% = 25 000,00€

Tarif des salles : Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé, à l'unanimité de fixer les tarifs des salles à compter du 1^{er} janvier 2018. Toutefois, un tarif pour les locations consenties à des particuliers hors commune a été fixé, alors que les salles ne sont louées qu'aux particuliers de la commune. Décision unanime d'enlever ce tarif pour les personnes extérieures à la commune.

Dénomination de voiries : Plusieurs impasses ne sont encore pas dénommées. Décision unanime de dénominations suivantes :

Impasse du Bas-Vermelle : Allée Marie Curie ; Impasse derrière les sœurs : Passage du Tramoulet ;
Impasse en face de la maison médicale : Allée Simone Weil

Déclarations préalables

Mélanie Alvarez : parcelle B 85, en zone A au PLU, blanc et bleu Bg1, Bv, pour modification du bardage toiture, 173, chemin de Branton

Clear Channel : remplacement et modification de l'abri-bus des Curtets.

SCI Giaouras : parcelle AE 90, en zone Ua au PLU, Pour remplacement des menuiseries extérieures et pose de volets roulants, 3061 RD 1085.

SCI LU : parcelle AE 460, en zone Ua au PLU, Pour création d'une vitrine et d'une fenêtre, 2749 RD 1085

Permis de construire

SCI Memo Location (Mehmet Ontas) : parcelle AC 26, en zone AUi au PLU pour transfert du permis de construire pour trois entrepôts et un logement de fonction Rue Jean Jacques Rousseau

SCI BA (Bruno Signol) : Parcelle AC 449, en zone AUi au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour changement de nom du demandeur, Rue Jean Jacques Rousseau.

SCI VEGA (Guy Hollard) : parcelle AB 648, en zone AUi au PLU, pour extension d'un bâtiment industriel, 150, rue du Vernay.

Murat FERHAT : parcelle AB 279, en zone Ub au PLU, Blanc et bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, lot C, Impasse des Thuyas

Adel BEN HASSINE : parcelle AH 255, en zone Ua au PLU, pour construction d'une terrasse, installation d'une baie vitrée, porte d'accès et changement de couleur de la façade, 3172, RD 1085

Faouzi TABIBI : parcelles AB 278 et 279, en zone Ub au PLU, Blanc et bleu BC au PPR, pour construction d'une maison individuelle, lot D, Impasse des Thuyas.